

Préambule

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays.

Elles l'ont particulièrement montré pendant la crise du Covid-19, dans la continuité des services à la population et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, si les infrastructures sont bonnes en elles-mêmes, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs de développement durable.

En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, au regard des résultats positifs obtenus, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques) que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures sur le besoin d'une plus grande et d'une meilleure participation de la société civile.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires. Ce pacte d'engagement à l'horizon 2030 doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

A cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « agir local » mais également en tant que principaux gestionnaires de réseaux.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement le pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, le Département du Doubs, les entreprises et maîtres d'œuvre représentés par leurs organisations professionnelles, décident aujourd'hui de répondre aux enjeux posés par ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Ces principes sont inscrits dans le présent pacte d'engagement spécifique au territoire du Doubs. Ainsi, les signataires de la présente convention confirment leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

Article I – Engagements globaux

A – Rappels des objectifs du pacte d'engagement national

Dans leurs champs de compétences respectifs et en tenant compte des enjeux particuliers du Doubs, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer, à leur échelle, les engagements fixés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité, signé le 21 janvier 2021.

C'est dans cet esprit que le présent pacte est établi.

Les engagements indiqués dans le pacte national sont :

- Pour des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques :
 - Développer une infrastructure bas carbone ;
 - Intégrer les infrastructures à leur environnement ;

- Adapter les infrastructures au changement climatique ;
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre ;
- Pour des infrastructures inscrites dans la transition numérique :
 - Développer des infrastructures génératrices de données ;
 - Faire des infrastructures de véritables espaces numériques ;
 - Digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- Pour des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens :
 - Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;
 - Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;
 - Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

Pour garantir la réussite de cette démarche dans le département, la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements utilisera également les 4 leviers suivants :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- Poursuivre la gestion patrimoniale des infrastructures ;
- Favoriser l'innovation dans les infrastructures ;
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

B – Les enjeux du territoire

Avec plus de 540 000 habitants, le Doubs est un des départements les plus peuplés de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'activité économique repose en grande partie sur son tissu industriel, un des plus importants de France, notamment avec la construction automobile, la métallurgie et l'horlogerie, ainsi que les microtechniques. L'activité agroalimentaire est également très présente aux côtés de l'agriculture orientée vers l'élevage et la production laitière. Bien desservi par des réseaux routiers et ferroviaires, le Département compte trois agglomérations principales, Besançon, Montbéliard et Pontarlier et un maillage de villes moyennes uniformément réparties.

C'est au regard de ce contexte que s'inscrivent les politiques d'investissement et d'entretien du réseau routier du Département, composé de 3 690 km de routes, 180 km de voies vertes, 825 ponts, 8 tunnels et 1600 murs de soutènement. Elles sont destinées à doter le Doubs d'infrastructures de transport de qualité capables de répondre aux enjeux de développement et d'attractivité du territoire, d'intermodalité, de développement des transports et d'accès au numérique, essentiels au maintien de la cohésion sociale.

L'enjeu principal réside en particulier dans la capacité collective de tous les acteurs à trouver des solutions imaginatives et innovantes pour faciliter la mobilité de l'ensemble de la population dispersée sur le territoire et les usagers en transit, éviter les phénomènes d'isolement, continuer à assurer une bonne accessibilité aux services, garantir aux entreprises des conditions de transport adaptées au développement de leur activité, tout en conciliant un potentiel de mobilité de bon niveau (y compris en modes doux), une réelle qualité de vie en milieu rural et une protection de l'environnement exigeante.

Conscient des enjeux liés à l'urgence écologique, le Département a engagé son ambitieux PLAN d'Engagement pour la Transition climatique et Energétique du Doubs (le PLAN E.T.E du DOUBS). Le PLAN E.T.E du DOUBS a été approuvé par l'Assemblée départementale le 17 janvier 2023. Ce plan de transition marque un véritable engagement du Département qui a choisi de dépasser l'obligation réglementaire en intégrant dans sa réflexion le périmètre de son action, sans se cantonner à son patrimoine et ses compétences. Grâce à ses politiques, qui irriguent tout le territoire, la collectivité entend en effet contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone du Doubs.

Le cap est ainsi fixé à 2030, avec un premier point d'étape en 2025 qui, au regard de la nature des enjeux, transcende l'horizon d'un mandat politique. L'objectif est de réduire de 20 % les émissions départementales en 2025 par rapport à 2019, hors poste immobilisations.

Le document d'Orientation Budgétaire 2023 réaffirme cet engagement en souhaitant intégrer la transition énergétique dans les actions routières.

Extrait « *La signature au printemps 2023 d'une charte avec la Fédération régionale des travaux publics (F RTP) « Pacte d'engagement » portant sur la transition énergétique et les achats socialement responsables permettra de renforcer une dynamique collective de prise en compte de ces enjeux stratégiques dans l'ensemble des chantiers routiers.*

En résonance avec cette politique volontariste en matière de préservation de l'environnement, ce pacte d'engagement vient fédérer le Département du Doubs et les entreprises représentées par leurs organisations professionnelles autour de projets techniques et de bonnes pratiques permettant de continuer à aménager, entretenir et exploiter le réseau routier départemental de façon durable.

L'objectif des acteurs est d'intégrer toujours plus, en fonction de l'évolution des connaissances et des technologies, les trois composantes du développement durable (environnement, économie et social) dans leurs activités, depuis les études, la conception, la réalisation jusqu'à l'entretien et l'exploitation des infrastructures. Ils partagent la même volonté de consommer et de produire de façon durable, d'économiser les énergies pour lutter contre le réchauffement climatique, de préserver la biodiversité et les ressources en eau, de prévenir et de gérer les impacts sur l'environnement et la santé, de travailler en partenariat sur l'optimisation de solutions techniques garantes du long terme et innovantes, et d'utiliser tous les outils offrant des perspectives d'avenir dans la construction, la gestion et l'usage des infrastructures

C – Synthèse des engagements

Pour atteindre les objectifs mentionnés à l'article I et déclinés à l'article II,

- **le Département du Doubs,**
- **la Fédération Régionale des Travaux Publics (F RTP),**
- **Routes de France Bourgogne-Franche-Comté,**
- **Le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France (Bourgogne Franche-Comté),**
- **CINOV Ingénierie Bourgogne-Franche-Comté.**

s'engagent à mettre en place un dispositif pérenne de suivi du présent pacte, par l'intermédiaire d'un comité de suivi. Ils s'engagent également à participer, à leur mesure, aux démarches d'animation locales du pacte national qui pourraient être conduites sur leur territoire d'intervention à travers des instances existantes (Routes de France ou CEREMA) ou spécifiques.

Article II – Déclinaison des engagements

A – Développer une infrastructure bas carbone

Cet engagement qui vise à réduire l'empreinte environnementale des infrastructures existantes et nouvelles (en particulier cyclables), porte sur leur construction, leur entretien et leur exploitation.

En étroite collaboration avec les entreprises du secteur du BTP et les organisations professionnelles, le Département du Doubs est déjà impliqué depuis de nombreuses années dans la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques performantes permettant de réduire au maximum l'empreinte environnementale de son réseau routier.

En 2023, le Département du Doubs réaffirme sa volonté de poursuivre et intensifier la mobilisation des techniques et technologies moins polluantes et aux durées de vie plus longues pour réaliser les travaux routiers ; ceci en optimisant la programmation des chantiers.

Ainsi, les signataires, collectivement et/ou individuellement s'engagent à poursuivre et amplifier autant qu'il est possible techniquement et économiquement, les pratiques permettant :

- l'utilisation de matériaux et techniques faiblement émissifs

Concernant l'entretien des chaussées, conjugué à des pratiques de gestion efficaces, le choix des matériaux et des techniques de mise en œuvre constitue un levier important de réduction des gaz à effet de serre.

Bien que la démarche soit engagée dans les marchés en cours, l'engagement porte sur les objectifs suivants :

- Fiabiliser la remontée des données et systématiser le suivi des travaux (recolement) afin de piloter les deux objectifs :
 - Atteindre 80 % des enrobés courants à températures abaissées d'ici 2030, lorsque des mélanges bitumineux à chaud sont nécessaires.
 - Doubler d'ici 2030 le recours aux techniques à froid pour l'entretien des chaussées à faible trafic par rapport à 2022 (aujourd'hui 10 % des matériaux courants)
 - Prendre en compte les émissions liées aux distances d'approvisionnement dans les marchés travaux.
 - Promouvoir l'utilisation de l'éco-comparateur SEVE pour analyser les variantes dans le cadre des chantiers importants.
 - Valoriser l'innovation (matériau adapté aux enjeux cyclables notamment) mais chaussées également.
- l'utilisation d'engins à moindre impact environnemental (énergie, CO2, bruit) :
- L'engagement porte sur deux objectifs essentiels à savoir le « verdissement » de la flotte de véhicules et la formation des conducteurs à une utilisation écoresponsable des véhicules. Ces objectifs se déclinent à travers la prise en compte des orientations suivantes :
- Suivant le contexte et l'environnement du chantier, prévoir des exigences du MOA traduites dans le DCE (normes récentes).
 - Prendre en compte les émissions liées aux engins et aux parcs matériels dans les marchés travaux.
 - Réfléchir à planifier et à massifier les chantiers afin d'optimiser les déplacements et donc les émissions.
- des préconisations mettant en avant l'économie circulaire à la fois sur l'entretien et l'exploitation, recyclage (AE) notamment en lien avec l'entretien des chaussées.
- Les engagements pris vont permettre de :
- Développer et favoriser le recours aux techniques de recyclage (chaussées et OA)
 - Développer le recours aux techniques de recyclage en visant à court terme l'objectif réglementaire d'incorporer des agrégats d'enrobé 40 % en couche d'assise et 10 % en couche de roulement, et tendre vers 50 %/30 % en 2030.
 - Viser à recycler 100 % des matériaux générés par les chantiers (fraisas, produits de déconstruction).
 - Développer le retraitement sur place.
- de garantir la durabilité des infrastructures en s'engageant à :
- Améliorer et numériser la gestion patrimoniale.
 - Améliorer le suivi et le contrôle qualitatif et des chantiers.
 - Organiser le suivi des chantiers innovants dans le temps (évaluations, bilans,...).

B – Intégrer les infrastructures à leur environnement

Cet engagement vise à généraliser les actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages et des territoires naturels, ruraux, périurbains et urbains, ainsi qu'à réduire les nuisances générées par les infrastructures, notamment lors de la réalisation des chantiers de maintenance.

Ainsi, le Département du Doubs, les entreprises et les organisations professionnelles s'engagent à poursuivre et amplifier autant qu'il est possible techniquement et économiquement, les pratiques permettant :

- la connaissance et la protection de la biodiversité lors de l'élaboration des projets puis de la réalisation des chantiers,
- de favoriser la transparence écologique des infrastructures,
- la connaissance et prise en compte des plantes invasives (Ambroisie et Renouée du Japon) à travers des actions de sensibilisation et de formation en interne au département mais aussi à travers les études et marchés, si le secteur de travaux est concerné,
- de diminuer l'utilisation des fondants en viabilité hivernale.

C – Adapter les infrastructures au changement climatique

Cet engagement vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs à adapter les infrastructures au changement climatique en matière de gestion de l'eau et des risques naturels, de sécheresse, d'inondation, de mouvements de sols,

S'adapter au changement climatique devient une nécessité. Le Département, les entreprises et les organisations professionnelles s'engagent à prendre en compte les évolutions des conditions climatiques dans la conception de la réhabilitation des infrastructures devenant vulnérables à certains aléas.

Sans attendre une vision globale de l'évaluation de la vulnérabilité du réseau d'infrastructures du département, des conséquences sur le territoire, le département s'engage à :

- Réduire l'imperméabilisation des surfaces en réduisant au strict nécessaire les besoins de l'infrastructure
- Privilégier les végétaux « adaptés » lors des insertions paysagères
- Concevoir et programmer les travaux des protections adaptées aux risques rocheux et ou glissement de terrain.

D – Développer les infrastructures génératrices de données

Cet engagement doit permettre d'améliorer la connaissance de l'usage et de l'évolution de l'état des infrastructures.

A cet effet les signataires s'engagent à :

- Continuer à déployer une stratégie d'optimisation des pratiques de maintenance du patrimoine routier.
- Développer et continuer à capitaliser la connaissance de l'usage et de l'état des infrastructures dans des bases de données routières (numérisation et partage des données).
- Continuer à capitaliser les données correspondantes dans la base de données et de gestion AREO pour les ouvrages d'arts.
- Continuer et affiner la connaissance des trafics.
- Développer avec les entreprises la collecte de données dans le recollement des chantiers (intégration bilan GES, bases de données routières, SIG, ..).
- Mieux alimenter l'open data départemental vis-à-vis des données routières. La stratégie numérique est dictée par le projet SIRD (Système d'Information des Routes Départementales) en cours d'élaboration au département.

E– Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité

Cet engagement vise à favoriser la conception, la construction et l'adaptation d'infrastructures capables de supporter et d'accueillir au fil du temps de nombreuses fonctions au service des usagers et des territoires, pour offrir un espace public entre les différents modes de mobilités.

Le Département de Doubs, à travers un engagement fort en faveur de la politique cyclable, affirme sa volonté de déployer pour les usages du quotidien et touristiques une action départementale s'appuyant

sur trois piliers : les itinéraires d'intérêt départemental, l'accompagnement du bloc communal et l'amélioration du partage des routes départementales.

A cet effet les signataires s'engagent à :

- concevoir, réaliser et adapter les infrastructures de telle sorte qu'elles puissent s'adapter aux diverses formes de mobilité identifiées (analyse des usages, caractéristiques géométriques, dimensionnement ouvrages d'arts, ..).

F– Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens

Cet engagement vise à associer plus largement les citoyens usagers en phase de construction, maintenance et exploitation des infrastructures pour qu'ils puissent avoir une meilleure compréhension des actions mises en œuvre.

A cet effet le Département du Doubs et les signataires s'engagent à :

- Renforcer la communication institutionnelle sur les politiques et bonnes pratiques mise en œuvre pour répondre aux enjeux environnementaux (salage VH, fauchage, techniques chantiers, ...).
- Renforcer la communication en phase chantier (impact des chantiers, mesures prises, pédagogie ...).
- Avoir collectivement une volonté et des actions permettant d'attirer les jeunes dans les métiers du BTP.
- Développer et renforcer collectivement l'insertion par l'économie du public en difficultés (apprentissage, parcours insertion qualification, ...).

G– Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

Cet engagement, qui s'inscrit dans les politiques nationales de prévention de l'accidentalité routière vise à réduire au maximum les risques sur les chantiers, que ce soit pour les usagers ou pour les agents intervenants.

A cet effet, le Département du Doubs et les signataires s'engagent à :

- Continuer à investir dans l'analyse et le traitement des points singuliers présentant des risques pour la sécurité des usagers.
- Intégrer la sécurité d'exploitation et de maintenance dans la conception des projets.
- Renforcer et avoir des actions de communication ciblées en phase chantier.
- Améliorer la sécurité des personnels de chantier à travers les mesures d'exploitation mieux adaptées et le moins impactantes pour les usagers.

Article III – Contractualisation

A – Traduction des engagements dans les appels d'offre

Afin d'encourager les candidats à ces marchés publics visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques et à proposer des solutions innovantes répondant aux engagements ci-dessus, le Département du Doubs s'engage à utiliser les différents outils offerts par la commande publique, que ce soit en matière de critères de développement durable, d'utilisation d'éco-comparateurs, de variante ou d'options, d'ouverture de ses marchés à l'innovation.

Aussi, à chaque étape clé de la vie d'un projet, le Département du Doubs veillera à disposer des hypothèses nécessaires et des données d'entrées pertinentes en matière environnementale et techniques, permettant la conception et la réalisation de projets de qualité, optimisés sur le plan économique, durable et respectueux de son environnement.

B – Vérifier les engagements

Les signataires élaboreront, chaque fois que ce sera possible, un tableau type des données nécessaires au suivi des indicateurs du présent pacte d'engagement à introduire dans les DCE pour élaborer les bilans d'opération.

C – Objectifs et indicateurs

En l'absence de données historiques et de fiabilisation de celles-ci, la première année du pacte d'engagement sera consacrée à la mise en place des indicateurs de suivi de la présente convention. Ensuite une évaluation globale et annuelle sera initiée. Néanmoins les objectifs et quelques indicateurs sont mentionnés dans le document, ils sont déclinés à travers une première feuille de route 2023-2024.

Le comité de suivi du présent pacte d'engagement validera le travail collectif à venir concernant une annexe suivie des indicateurs. Il validera également les indicateurs annuels issus de la réalisation de ces engagements, qu'il transmettra à l'IDRRIM pour alimenter les indicateurs du pacte national.

Article IV – Suivi et évaluation du pacte

La présente convention est signée pour la période 2023-2030. Elle pourra faire l'objet d'aménagements ou d'amendements à la demande des signataires.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ont une valeur contractuelle.

A – Comité de suivi du présent pacte d'engagement

Un comité paritaire de suivi est mis en place, ses missions sont les suivantes :

- Suivi de l'application du pacte d'engagement,
- Retour d'expérience,
- Vieille technique et prospective,
- Evolution du présent pacte d'engagement,
- Liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l'envoi des indicateurs annuels.

Il se réunit au moins une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires du présent pacte d'engagement.

Le secrétariat technique est assuré par la FRTP / Routes de France.

B – Mise en œuvre du pacte d'engagement

La mise en œuvre de ces engagements passera par les quatre voies ci-dessous :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence
- Poursuivre une gestion patrimoniale des infrastructures
- Favoriser l'innovation dans les infrastructures
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif

Au-delà des engagements évoqués ci-dessus, les partenaires s'engagent à :

- Participer, à la mesure de leurs moyens, aux travaux issus du pacte national, notamment sous l'égide de l'IDRRIM,
- Participer aux actions locales de promotion des objectifs de la charte, au partage de retour d'expériences et d'intervention dans des journées techniques avec des acteurs non signataires comme Ecorces TP, CEREMA,

Plus globalement, dans le but de diffuser et de promouvoir les objectifs énoncés précédemment, les signataires du présent pacte s'engagent à conduire des actions d'information et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Fait en 5 exemplaires à Besançon, le 27 mars 2023

Christine BOUQUIN
Présidente du Département
Du Doubs



Vincent MARTIN,
Président de la F RTP
Bourgogne-Franche-Comté



François MARIEL,
Président de Routes de France
Bourgogne-Franche-Comté



Moktar BEN ABDALLAH,
Syndicat Professionnel des Terrassiers de
France Bourgogne Franche-Comté

Khaled IBRAHIM
Président du CINOV Ingénierie Bourgogne-
Franche-Comté

ANNEXE PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ
Feuille de route 2023-2024

Engagements	Actions	Indicateurs	Objectifs
1	Des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques		
1.1	Recycler les enrobés bitumineux	% de réintroduction des agrégats d'enrobés (AE)	En 2023 fiabiliser la situation 2022 et augmenter de 15 % (Pour mémoire objectif 2030 incorporer des agrégats d'enrobé 40 % en couche d'assise et 10 % en couche de roulement, et tendre vers 50 %/30 % en 2030).
1.2	Favoriser l'éco comparaison en phase de consultation des entreprises	Nombre d'appels d'offres incitant ou imposant l'écocomparaison (SEVE notamment)	En 2023 organiser une réunion de présentation de SEVE à destinations services et entreprises.
1.3	Valoriser et promouvoir l'innovation	Nombre de retour d'expérience à destination entreprises, élus	En 2023 valoriser la réalisation des voies cyclables : aménagement d'un showroom en partenariat avec ECORSE TP, présentant les techniques innovantes écortesponsables mises en oeuvre sur une voie verte.
1.4	Améliorer le suivi et le contrôle qualitatif des chantiers	1 fois par an réunion d'échange et de retour d'expérience entre laboratoires routiers	En 2023 : agrément LABOROUTE du laboratoire routier DU CD25
1.5	Utiliser des engins à moindre impact environnemental	Nombre de marchés environnemental e à insérer dans les marchés (prise en compte des émissions liées aux engins dans les marchés de travaux)	En 2023-24 : CD25 prévoit l'achat de fourgon électrique et va poursuivre une formation à l'utilisation écoresponsable des véhicules (chauffeurs PL formés poursuite en 2024 autres chauffeurs.
2	Des infrastructures intégrées dans l'environnement		
2.1	Faire barrière aux espèces invasives	Nombre de chantiers avec une préconisation spécifique	En 2023 : Prendre en compte les plantes invasives (Ambrosie et Renouée du Japon) : sensibilisation et formation interne au Département dispensée systématiquement aux agents des secteurs concernés. Stratégie de gestion de la Renouée du Japon mise en place .

ANNEXE PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Feuille de route 2023-2024

3	Des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des riverains		
3.1	Faire connaître les métiers du BTP	Nombre d'actions	En 2023 - 2024 : En lien avec la FRTP s'insérer dans les parcours découverte des métiers à destination des collégiens en organisant des visites de chantiers et/ou participant à des forums métiers.
3.2	Sécurité des chantiers	Nombre de campagne d'information des usagers	En 2023 : Mise en place d'un groupe de travail FRTP - CD 25 avec l'objectif de partager les pratiques, les contraintes pour mise en place d'actions en 2024.
3.3	Insertion par l'économique		En 2023 : Mise en place d'un groupe de travail FRTP - CD 25. L'objectif travailler sur une amélioration des pratiques dans les marchés publics.